



Demande d'homologation d'une installation de radiocommunication exploitée pour assurer la sécurité publique par des autorités (art. 26 OIT¹)

Requérant:

Nom de l'entreprise/institution:

Rue:

Localité:

Pays:

Numéro:

Code postal:

Personne de contact:

Nom:

Courriel:

N° de tél. direct:

Prénom:

Adresse de correspondance suisse:

Nom de l'entreprise/institution:

Rue:

Localité:

Numéro:

Code postal:

Installation à homologuer:

Marque:

Catégorie de l'installation:

Type:

¹ Ordonnance sur les installations de télécommunication (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20151251/index.html>)

Paramètres radio : pour chaque bande individuelle, y compris pour les systèmes SDR, mais uniquement pour les bandes sur lesquelles il y a émission (Tx) :

Bande	Fréquence de départ [MHz]	Fréquence de fin [MHz]	Modulation ²	Gain de l'antenne [dBi]	Puissance de crête de l'enveloppe ³ [dBm]	Puissance moyenne ³ [dBm]
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						

Veuillez fournir des informations complémentaires concernant l'équipement radio (par exemple, une description de son fonctionnement et de ses fonctionnalités).

Date:

Non, prénom (requérant):

Signature (requérant):

La demande dûment remplie doit être renvoyée par courrier électronique à l'adresse suivante:

OFCOM, Section Accès au marché et cybersécurité, ra-mc@bakom.admin.ch

² Selon l'appendice 1 du règlement des radiocommunications de l'Union internationale des télécommunications (UIT)

³ Selon les chiffres 1.157, 1.158 du chapitre 1, section VI - caractéristiques des émissions et des matériels du règlement des radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)